

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MARDI 13 OCTOBRE 2020**

L'An Deux Mille Vingt, le Mardi Treize du mois d'Octobre à dix-sept heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de GOSIER, dûment convoqués, s'est réuni à huis clos à la Mairie, dans la salle des délibérations, sous la présidence du Maire, Monsieur Cédric CORNET, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée communale.

ETAIENT PRESENTS : M. Cédric CORNET – Mme Liliane MONTOUT – M. Guy BACLET – Mme Wennie MOLIA – MM. Louis ANDRE – Josy LAQUITAINE – Mme Elodie CLARAC – MM. Emmerly BEAUPERTHUY – Michel HOTIN – Mme France-Enna URBINO – MM. Teddy BARBIN – Marcellin ZAMI – Mmes Sandra MOLIA – Mévice VÉRITÉ – Marie-Renée ADÉLAÏDE – M. Jimmy DAMO – Mme Nina PAULON – M. Stéphane URIE – Mme Rebecca BELLEVAL – M. David – Mme Mégane BOURGUIGNON – M. Lucas ALBERI – Mmes Nadia CELINI – Yane BEZIAT – MM. Jean-Claude CHRISTOPHE – Julien DINO – Mme Maguy BORDELAIS – M. Patrice PIERRE-JUSTIN – Mmes Jocelyne VIROLAN – Ghylaine JEANNE.

ETAIENT ABSENTS : Mmes Nanouchka LOUIS (excusée ; pouvoir donné à Guy BACLET) – Marguerite MURAT (excusée ; pouvoir donné à Cédric CORNET) – M. Jules FRAIR (excusé ; pouvoir donné à Michel HOTIN) – Mme Sylvia HENRY (s'est momentanément absentée) – M. Sébastien THOMAS (excusé ; pouvoir donné à Mégane BOURGUIGNON).

Madame Mévice VERITE a été désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

**PARTICIPATION DE LA VILLE
AU COLLOQUE NATIONAL
FRANCE STATION NAUTIQUE
—
LES 4 ET 5 NOVEMBRE 2020
À SANARY-SUR-MER**

CM-2020-4S-DAT-50

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° CM-2015-8S-DIRCAB-94 en date du 15 octobre 2015, relative aux modalités de prise en charge des frais de mission et de formation des élus ;

Vu la délibération n° CM-2020-4S-DRH-48 en date du 13 octobre 2020, relative aux modalités de prise en charge des frais de formation et de mission des élus ;

Considérant que la Ville est détentrice du label de l'association "FRANCE STATION NAUTIQUE" ;

Considérant son adhésion au conseil de Station Nautique ;

Considérant la volonté de la Ville de valoriser son littoral et de développer l'organisation du nautisme sur son territoire ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : De prendre en charge les frais liés à l'hébergement et au titre de transport de monsieur Teddy BARBIN, adjoint au maire, dans le cadre de sa participation au colloque national France Station Nautique des 4 et 5 novembre 2020, à Sanary-sur-Mer.

Article 2 : D'imputer la dépense au budget de la Ville.

Article 3 : D'autoriser le maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Acte rendu exécutoire après
envoi en Préfecture le

23 OCT. 2020

Et publication ou notification
le

23 OCT. 2020

Fait et délibéré à Gosier, le 13 octobre 2020

Pour extrait certifié conforme

Le Maire



- Cédric CORNET -

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Participation de la Ville au colloque national France Station Nautique - Les 4 et 5 novembre 2020 à Sanary-Sur-Mer

Date de transmission de l'acte : 23/10/2020

Date de réception de l'accusé de réception : 23/10/2020

Numéro de l'acte : CM20204SDAT50 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 971-219711132-20201013-CM20204SDAT50-DE

Date de décision : 13/10/2020

Acte transmis par : LAURA MOUTOUSSAMY

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de competences
9.1. Autres domaines de competences des communes
9.1.3. Autres